

BORDEREAU DES ANNEXES

7.1a - Document graphique indiquant à titre d'information Le périmètre des Zones d'Aménagement Concertées

7.1b- - Prescriptions d'isolement acoustiques dans les secteurs qui situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, sont affectés par le bruit (L571-9 et L571-10 du code de l'environnement)

- Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres,

- Référence des arrêtés préfectoraux

7.2- Les servitudes d'utilité publique

7.2a- Pièce écrite

7.2b- Document graphique

7.3a- Schéma des réseaux d'eau potable

7.3b- Schéma des réseaux d'assainissement

7.3c- Schéma des systèmes d'élimination des déchets

7.4 Plan de Prévention des Risques de la Seine Boucle de Rouen

7.5 Règlement de publicité

7.6- Droit de préemption urbain